

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D300

Séance du 15 décembre 2011 - Convocation du 7 décembre 2011

Compte rendu affiché le 23 décembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS

Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme MARMONIER par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle ROGER par M. RACHAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Augmentation du temps de travail

En raison de l'évolution de certaines missions et des activités des services, il est proposé l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de deux agents communaux à temps non complet. Cette proposition est faite en accord avec les agents concernés et après avis favorable du Comité Technique Paritaire qui s'est réuni le 2 décembre 2011.

Le tableau des effectifs est modifié ainsi :

Poste	Nouvelle durée hebdomadaire de travail
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe Halte-Garderie	22 heures
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe Crèche Les P'tits Troubadours	20 heures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 2 Décembre 2011,
- **APPROUVE les modifications de temps de travail comme présentées ci-dessus pour deux agents territoriaux,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 15 décembre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 20/12/2011
- Publication ou affichage le 20/12/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 20 décembre 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.